

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Décret D/2016/.....**302**...../PRG/SGG

Portant validation du Thème de la Première Edition de la Semaine Nationale de la
Citoyenneté et de la Paix

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi L/038/AN du 28 Juillet 2016 portant institution de la semaine nationale de la
citoyenneté et de la paix ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015 portant nomination du
Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015 portant Structure du
Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/133/PRG/SGG du 20 Avril 2016 portant attributions et
organisation du Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté ;

Sur proposition du Ministre de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté et du Comité
d'Organisation de la Semaine Nationale de la Citoyenneté et de la Paix ;

DECRETE

Article premier : La première édition de la *Semaine Nationale de la Citoyenneté et de la Paix* aura lieu du 1^{er} au 7 novembre 2016 sous le thème : « **Citoyenneté et Civisme pour la Paix, la Démocratie et le Développement** »

Article 2 : La *Semaine Nationale de la Citoyenneté et de la Paix* vise à :

- Consolider la démocratie, l'état de droit et la culture de la paix ;
- Promouvoir une citoyenneté responsable auprès des populations guinéennes,
- Renforcer la culture du civisme, de la citoyenneté et de la tolérance chez les jeunes et adultes.
- Sensibiliser les populations sur le respect des valeurs cardinales du savoir vivre ensemble
- Renforcer la prise de conscience des différents acteurs publics, politiques, sociaux et

de l'ensemble de la population sur l'importance stratégique de la citoyenneté et du civisme pour le développement démocratique et socio-économique de la Guinée ;

- Promouvoir l'idée et la culture d'une citoyenneté responsable constituée de droits, de libertés et de devoirs vis-à-vis de l'Etat, de la société et de chaque individu.

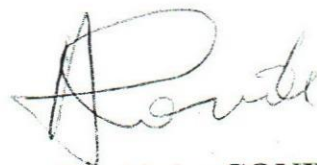
Article 3 : La *Semaine Nationale de la Citoyenneté et de la Paix* sera célébrée sur l'ensemble du territoire national, dans les représentations diplomatiques et à tous les niveaux de la vie publique, sociale et socioprofessionnelle, notamment :

- les Administrations publiques et privées ;
- les Etablissements Scolaires, Techniques, Universitaires et Professionnels publics ou privés ;
- les Organisations socioprofessionnelles ;
- les Lieux de cultes
- les Marchés, Gares routières et Débarcadères ;
- les Services de Défense et de Sécurité et autre espace de rassemblement public

Article 4 : L'ensemble de l'Administration Publique, Privée et des Structures Socioprofessionnelles sont invités à tout mettre en œuvre pour la réussite de cet événement dans l'intérêt de la paix citoyenne et démocratique en Guinée.

Article 5 : Le Premier ministre, le Ministre de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget sont chargés de l'application du présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 OCT. 2016 2016



Pr. Alpha CONDE